



## 1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

34-811-03 Pincér

## 2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Serveur/serveuse

(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

## 3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

**Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:**

- s'acquitter des tâches d'exploitation;
- suivre l'évolution des stocks, participer à la réception quantitative et qualitative, à l'entreposage et à la documentation de la marchandise selon les règles de l'art et conformément aux impératifs prévus;
- préparer son espace de travail et l'espace réservé aux clients à l'ouverture;
- servir les plats et les boissons, accueillir les clients et les faire asseoir conformément aux règles protocolaires, présenter les plats et les boissons, suggérer des plats et des boissons, prendre la commande;
- préparer les outils nécessaires au service, servir les plats et les boissons choisis par le client selon les règles de l'art;
- organiser son propre travail, suivre la qualité, la quantité et la température des plats et des boissons à servir;
- établir des factures;
- percevoir la contre-valeur de la consommation, manier la caisse, contrôler la sortie des clients après la fermeture, établir les comptes;
- remplir des formulaires HACCP;
- prendre des commandes en langue étrangère;
- mettre en oeuvre la réglementation relative à la protection de l'environnement.

## 4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

5132 Serveur/serveuse

### (\*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

## 5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p><b>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</b></p>	<p><b>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</b></p> <p>Ministère des Affaires Économiques Nationales</p>																		
<p><b>Niveau du certificat (national ou international)</b></p> <p><b>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ):</b>            34 Qualification professionnelle du niveau de l'enseignement secondaire, basée sur soit l'achèvement du cycle de scolarité professionnelle, soit sur les compétences de saisie définies dans l'exigence professionnelle et d'examen et pouvant être typiquement obtenue dans le cadre d'une formation professionnelle formelle.</p> <p><b>Code ISCED2011:</b> 3</p> <p><b>Niveau du CNCP de la Hongrie:</b></p> <p><b>Niveau du CEC:</b></p>	<p><b>Echelle de notation/Exigences aux examens</b></p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien            4 bien            3 moyen            2 passable            1 insuffisant</p>																		
<p><b>Mention de série du certificat: PT K</b></p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p><b>Date de délivrance du certificat: 2023.10.02</b></p>	<p><b>Résultats aux épreuves et leur pourcentage dans la note complexe.</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;">Épreuve écrite centrale</td> <td style="width: 45%;">Tâches administratives du serveur</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">5</td> <td style="width: 20%; text-align: center;">20.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve orale</td> <td>Suggestion de plats et de boissons, communication en langue étrangère à objectif spécifique</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">20.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Composition de menus, service des plats et des boissons</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">60.00</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> </tr> </table>			Épreuve écrite centrale	Tâches administratives du serveur	5	20.00	Épreuve orale	Suggestion de plats et de boissons, communication en langue étrangère à objectif spécifique	5	20.00	Épreuve pratique	Composition de menus, service des plats et des boissons	5	60.00	Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5	
Épreuve écrite centrale	Tâches administratives du serveur	5	20.00																
Épreuve orale	Suggestion de plats et de boissons, communication en langue étrangère à objectif spécifique	5	20.00																
Épreuve pratique	Composition de menus, service des plats et des boissons	5	60.00																
Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5																	
<p><b>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</b></p> <p>À l'enseignement secondaire</p>	<p><b>Accords internationaux</b></p>																		
<p><b>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</b></p>																			
<p><b>Base légale</b></p> <p>Loi CLXXXVII de 2011 sur la qualification professionnelle            Exigence professionnelle et d'examen établie par l'Arrêté n° 12/2013 (III. 28.) du Ministère de l'Économie nationale.</p>																			

## 6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 30 % Pratique: 70 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		3 ans

### Niveau d'entrée requis:

- Formation scolaire de base

### Modules d'exigences professionnelles:

10044-12 Hygiène alimentaire et protection des consommateurs

10045-12 Gestion économique

10046-12 Langue étrangère professionnelle

10047-12 Bases du service des plats et des boissons

10074-12 Service des plats et des boissons

11497-12 Animation de personnel I

11500-12 Santé et sécurité sur le lieu de travail

Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.

**Centre national de référence– NSZFH – <http://nrk.nive.hu>**

Chef de l'organisateur d'examen:

Date de délivrance: 2023.10.02

**CACHET**